

AVIS A LA POPULATION

Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se réunira le :
**mercredi 26 septembre 2018 à 20 heures à Mont L'Evêque, Salle
Polyvalente.**

L'ordre du jour de la réunion sera le suivant :

- 1/ Désignation du secrétaire de séance,
- 2/ Approbation des procès-verbaux des Conseils communautaires des 4 et 16 juillet 2018
- 3/ Compte-rendu de l'utilisation de la délégation d'attributions,
- 4/ Dépôt d'une demande de subvention au titre de la DETR 2018, concernant la requalification de la ZAE Senlis Sud Oise-phase n°1,
- 5/ Dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise, concernant la requalification de la ZAE Senlis Sud Oise-phase n°1,
- 6/ Dépôt d'une demande de subvention au titre des Fonds Européens, FEDER, concernant la requalification de la ZAE Senlis Sud Oise
- 7/ Attribution du marché de travaux pour la requalification de l'avenue Eugène Gazeau - Autorisation du Président à signer les pièces du marché,
- 8/ Attribution du marché de travaux pour l'entretien des voiries des ZAE - Autorisation du Président à signer les pièces du marché,
- 9/ Modification de la délibération relative au versement de la taxe de séjour à la Communauté de Communes,
- 10/ Autorisation de recours à un vacataire - Service petite enfance,
- 11/ Définition de l'intérêt communautaire de la compétence « *Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées* »
- 12/ Définition de l'intérêt communautaire de la compétence « *action sociale d'intérêt communautaire* »,
- 13/ Définition de l'intérêt communautaire de la compétence « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire* »,
- 14/ Adoption des procès-verbaux de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence « *développement économique* » à la Communauté de Communes Senlis Sud Oise
- 15/ Convention relative à la mise en place de l'opération « *Action Cœur de Ville* »,
- 16/ Convention relative au dispositif « *Proch'Emploi* » et ses conditions de financement : autorisation de signature du Président,
- 17/ Délibération portant création d'un poste de Directeur Juridique et de la Commande Publique,
- 18/ Fixation du tarif de la Taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) 2019,
- 19/ Questions orales,



Fait à Senlis, le 19 SEP. 2018

Pro et délégation
Thomas BORDONAU (DG5)

Philippe CHARRIER

Président de la CC Senlis Sud Oise

Maire de Chamant